gées sur la route de Besançon, où elles ont manœuvré une partie de la journée.

Belfort, 2 mars. — La manœuvre qui a suivi l'alerte de ce matin a duré une heure. Les garnisons de Belfort, Héricourt et Montbéliard y ont pris part.

A 3 heures 60, toutes les troupes avaient rejoint leurs casernements. Le général Négrier a manifesté sa satisfaction à plusieurs reprises.

LA SUPPRESSION DU PARI-MUTUEL

Paris, 2 mars. — Le ministre de l'intérieur va communiquer aujourd'hui aux sociétés de courses de la Saine, Seine-et-Oise et Oise, un arrêté leur notifiant que le pari-mutuel est interdit désormais et que toute espèce de jeu en sera interdit à partir du 8 mars prochain. Notification semblable sera faite ultérieurement aux sociétés de courses de province.

LE CABLE ANGLO-FRANÇAIS

Calais, 2 mars. — Demain mardi commenceront les préparatifs des travaux d'atterrissement du câble anglo-français ; mercredi les ingénieurs de l'administration française arriveront en cette ville pour s'embarquer jeudi matin et assister à l'immersion du câble qui se fera dans la même journée. Les journées de vendredi et de samedi seront employées à l'essai électrique du câble.

Les essais téléphoniques entre Paris et Londres se feront de bureau central à bureau central à partir de lundi prochain. Enfin le service sera mis à la disposition du public vers le 15 mars. Il ne sera concédé aucun abonnement ni aucun privilège aux particuliers ni aux journaux sur la ligne téléphonique de Paris à Londres.

Dès à présent, il est à peu près certain que les communications seront très satisfaisantes de bureau central à bureau central, mais on est moins affirmatif quant aux communications d'abonné à domicile d'abonné à domicile. Peut-être sera-t-il nécesaire d'employer un matériel spécial.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

L'AFFAIRE RABAROUST. — Bordeaux, 2 mars. — L'affaire relative à M. Gaston Rabaroust, ancien substitut au parquet de la Seine, viendra le 9 courant devant la cour d'assises de Bordeaux.

TERRIBLE DRAME. — Marseille, 2 mars. — Un drame terrible s'est déroulé ce matin, vers quatre heures dans notre ville.

Le nommé Umello, âgé de vingt-quatre ans, sujet italien, ayant eu, hier soir, une discussion avec un de ses camarades, le menaça d'un revolver. Des amis communs le désarmèrent.

Furieux, Umello alla chez lui prendre un fusil, pour renouveler sa tentative. Sa mère, inquiète, le suivit au dehors, pour l'empêcher de faire un coup de tête. Mais lui, de plus en plus exaspéré, déchargea son arme sur elle et la tua net.

Attirés par le coup de feu, les compagnons de l'assassin accoururent et l'un d'eux reçut un coup de fusil dans le flanc. Il a expiré quelques heures après.

Lorsqu'on l'a arrêté, le parricide était au lit. Il n'a exprimé aucun regret.

LE CRIME DE THIVERVAL. — Versailles, 2 mars. — Sur les renseignements fournis par une lettre anonyme, le parquet de Versailles vient de faire arrêter un nommé Job, âgé de 22 ans, mauvais sujet, qui avait été employé à plusieurs reprises, par Mme Dagonnet, la victime du crime de Thiverval. Le logeur de Job affirme qu'il y a huit jours, son locataire est rentré vers cinq heures du matin.

UN KRACH. — Paris, 2 mars. — Le *Courrier du soir* dit que la maison de banque Gaylte fils et Duluard, la plus importante de Bercy aurait suspendu ses paiements.

UN DRAME EN FORÊT. — Troyes, 2 mars. — Le parquet de Bar-sur-Seine a passé l'après-midi hier au château de la Cordelière où habite M. Chandon de Briailles. On a pu extraire les deux balles dont le garde Haillot a été frappé, quant au garde Edouard sa blessure est très légère. C'est en exécutant un simulacre de manœuvre pour la répression du braconnage que l'accident s'est produit.

Nouvelles Étrangères

DEUX EX-CHANCELIERS

Hambourg, 2 mars.

Il parait que, malgré tous les démentis, il y aura une entrevue entre M. Crispi et M. de Bismarck.

L'ancien ministre président ne viendra pas, il est vrai, à Fr.edrichsruhe ; il a pris ses dispositions pour ménager certaines susceptibilités.

M. Crispi se rendra au commencement de la saison à Karlsbad ; en même temps M. de Bismarck ira à Kissingen.

Etant donné la proximité deces deux villes, les deux anciens ministres n'auront guère de difficultés pour se voir.

INCIDENT FRANCO-ALLEMAND

Berlin, 2 mars. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* constate avec satisfaction que la voix de la raison commence à se faire entendre à Paris et cite plusieurs articles de journaux français qu'elle regrette ne pas avoir été écrits plus tôt.

Cologne, 2 mars. — La *Gazette de Cologne* a reçu de Berlin une dépêche portant que le gouvernement ne prendra part d'autre mesure de représailles que l'ordonnance relative aux passeports et qu'il considère comme clos l'incident du voyage de l'impératrice à Berlin.

LE BUDGET ITALIEN

Rome, 2 mars. — M. Luzzatti, a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi résumant les économies que le cabinet veut réaliser.

Il déclare que l'équilibre complet du budget est assuré. Le projet du budget, dit-il, élaboré en décembre dernier avec 600,000 fr. d'excédent de recettes sur les dépenses effectives se bouclera d'après les dernières prévisions avec un déficit de 38 millions et demi provenant en grande partie des réductions sur les évaluations des recettes.

M. Luzzatti accepte en principe les prévisions de M. Grimaldi offrant neuf millions d'économies, ce qui réduirait le déficit à 29 millions. M. Luzzatti réalise 36 autres millions d'économies, dont 10,800,000 fr. sur le budget de la guerre et 6,500,000 francs sur la marine.

Le ministre déclare à ce propos qu'il a pu effectuer ces économies sans affaiblir les services publics.

Mouvement diplomatique russe

St-Pétersbourg, 2 mars. — Le bruit s'accrédite d'après lequel M. de Giers, notre ministre des affaires étrangères, serait prochainement remplacé par le baron de Mohrenheim, ambassadeur russe depuis 1884, près la République française ; le comte de Schouwaloff quitterait Berlin pour le remplacer à Paris, et le prince de Lobanow, à Vienne depuis 1882, serait appelé à la direction du ministère de l'intérieur, à Saint-Pétersbourg.

Le grand-duc Michel se met à la tête d'une compagnie qui s'est formée dans le but de faire fructifier les immenses richesses du Caucase en y construisant des lignes ferrées et en y créant des usines et des fabriques.

Les Ouvriers de Westphalie

Bochum, 2 mars. — Des assemblées de mineurs ont eu lieu hier dans tout le bassin houiller. Partout il a été décidé qu'il fallait faire triompher les réclamations des ouvriers. La plupart des orateurs ont déclaré qu'il y aurait une crise grave, si les demandes des ouvriers étaient repoussées. Dans les petits districts, on a décidé également d'envoyer des délégués au Congrès de Paris.

La couronne d'Henri Regnault

Le *Matin* se dit en mesure de déclarer que l'enlèvement de la couronne déposée sur le monument d'Henri Regnault avait été imaginé par M. Destables et ordonné par M. Larroumet.

Un duel entre deux maîtres de l'escrime

L'escrime française est en émoi. Les deux professeurs de Paris les plus justement célèbres, MM. Mérignac et Vigeant, doivent se battre en duel le 8 mars prochain. Les circonstances qui motivent cette rencontre sont assez originales pour que nous les racontions brièvement.

Il y a quelque temps, M. Mérignac faisait annoncer qu'il soutiendrait pour la dernière fois, un assaut public le 7 mars. Son adversaire était un maître bien connu, M. Prevost. Celui-ci ayant désiré que, comme pour un duel, chacune des parties eût deux témoins qui seraient chargés de constater les coups, M. Mérignac accepta cette formalité exceptionnelle. En conséquence, M. Prevost désigna MM. Vigeant et Vavasseur pour lui servir de parrains.

Mais lorsqu'il connut ce double choix, M. Mérignac protesta : « Je ne demande pas mieux, déclara-t-il à M. Vavasseur qui lui en annonçait la nouvelle, que d'accepter votre contrôle, mais je récuse absolument celui de Vigeant. Dans les termes où nous sommes vis-à-vis l'un de l'autre, il me paraîtrait trop suspect de partialité à son égard.

Lorsqu'il apprit qu'il était récusé par son confrère, M. Vigeant écrivit à M. Mérignac qu'il considérait cette récusation comme une injure publique et qu'il lui en demandait raison.

Immédiatement des témoins furent constitués. Ce sont : pour M. Mérignac, MM. de Villeneuve et d'Espeleta : pour M. Vigeant, MM. Cornudet, député, et de St-Arroman. Le duel aura lieu le 8 mars, à l'épée. Les reprises seront de cinq minutes chacune. Le combat durera jusqu'à ce qu'un des adversaires soit dans l'impossibilité de continuer.

Une scandaleuse Affaire

Bordeaux, 2 mars. — La cour d'assises de la Gironde a eu à juger hier une des plus monstrueuses affaires de mœurs qui depuis longtemps aient été soumises à un jury.

L'accusé est un des chefs les plus importants du parti bonapartiste du département. Il se nomme d'Ange d'Astre, baron de Landsberg, 56 ans, et habitant le château de Lamothe, commune de St-Sulpice.

Il s'était rendu coupable, au cours de ces dernières années, de très nombreux attentats à la pudeur commis sur des jeunes filles, des jeunes garçons, des petits enfants des deux sexes, parmi lesquels ses trois propres petites filles, âgées de neuf, sept et six ans.

Le huis-clos a été prononcé. L'audience a tenu toute la journée, de onze heures du matin à minuit.

Le jury a rapporté un verdict affirmatif, sur un chef d'accusation seulement, mitigé par des circonstances atténuantes.

Lorsque le président a demandé à l'accusé s'il n'avait rien à dire sur l'application de la peine, il a répondu : « Non. » Puis il a ajouté en se tournant du côté de la salle : « Je pardonne à ceux qui m'ont conduit ici ; dans huit jours, je serai dans l'éternité. »

La cour a prononcé contre le baron de Landsberg la peine de quatre ans de prison.

LA BELGIQUE

L'ex-général Boulanger

L'*Indépendance Belge* annonce que le général Boulanger a l'intention de faire un assez long séjour à Bruxelles.

MANIFESTATION OUVRIÈRE

Bruxelles, 2 mars.

A l'occasion du tirage au sort le parti ouvrier de Bruxelles a organisé ce soir des manifestations pour protester contre le remplacement militaire. Le cortège composé d'un millier d'ouvriers drapeau et musique en tête a parcouru les principales rue en chantant la *Marseillaise*. Aucun incident.

Un meeting a été ensuite tenu au cours duquel ont été prononcés des discours condamnant le remplacement militaire et recommandant le suffrage universel.

Un homme tué à coups de baïonnette

Bruxelles, 2 mars. — Dimanche vers minuit une servante de brasserie, la fille Pulchérie Demey, après une soirée mouvementée passée à *Frascati*, s'en retournait chez elle, faisant route avec un petit chasseur qui rentrait au quartier pour l'appel, lorsque devant la caserne, une voix gouailleuse, celle du caporal de garde, interpella la servante :

— Hé ! Marie !

— Bonsoir.

— Attends donc. Veux-tu voir ton ancien amoureux ? Il est de garde avec moi.

— Vas le chercher, soupira Pulchérie.

Et l'obligeant caporal disparut dans l'entrebâillement de la porte-charretière de la caserne.

Quelques instants après, un chasseur sortait et, prenant le bras de Pulchérie, disparut avec elle dans la nuit. Le couple n'alla pas loin. A quelques pas de la caserne trois rôdeurs de barrière entourèrent les deux amoureux. Ils avaient le verbe haut, la tête montée par l'alcool.

— Viens avec nous, cria l'un d'eux en essayant de s'emparer du bras de Pulchérie.

— Laisse-là ton « marchand de cirage », prononça le deuxième.

Quant au troisième larron, fort de ce que le soldat était sans armes, il appliqua sur la joue de la jeune personne qui repoussait leurs hommages un retentissant soufflet.

Le chasseur et sa donzelle battirent en retraite, suivis à distance par les trois rôdeurs qui les apostrophaient de plus belle. Pulchérie prit ses jambes à son cou et courut d'une traite jusque chez elle. Le soldat, un milicien de 23 ans, nommé Joseph Morbée, rentra au quartier.

Quelques instants après les trois rôdeurs : Joseph Calloy, Clément Adams et Polflet s'arrêtaient sur la chaussée, en face de la caserne. Au même instant un soldat sortait de la garde bouclant son ceinturon. En deux bonds il fut sur le groupe, la baïonnette au poing. Calloy était sa portée, c'est sur lui qu'il tomba. Avant d'avoir eu le temps d'ébaucher un geste de défense, l'homme était atteint en pleine poitrine, à quelques lignes du cœur. Il fit encore quelques pas en chancelant et alla tomber dans les bras de Polflet en lui disant : « Il m'a donné un coup de sabre. Je vais mourir... »

Joseph Calloy rendait le dernier soupir quelques instants après.

Le meurtrier était rentré à la caserne et s'était jeté sur le lit de camp du poste. Il feignait de dormir sur la « briche » à poings fermés, lorsqu'on apporta à la caserne le cadavre de Calloy, relevé par une patrouille de police.

Pendant qu'on courait prévenir le commissaire, Joseph Morbée avouait spontanément qu'il était le coupable.

— C'est moi qui ait fait le coup, déclara-t-il. Ils avaient frappé ma maîtresse et l'un d'eux m'avait menacé de son couteau... Je l'ai tué. Tant pis pour lui.

LA BELGIQUE AU CONGO

Nous recevons de Boma (Etat indépendant du Congo) une lettre que nous aurions hésité à publier, dit le *Journal des Débats* si, d'une part, notre correspondant n'était très digne de confiance et si, d'autre part, les nouvelles qu'il nous envoie n'étaient malheureusement en parfaite concordance avec des documents que nous avons entre les mains. Voici cette lettre :

Boma, le 25 janvier.

L'officier belge Van Kerchove, dont la réputation de brutalité est légendaire, prépare une expédition à la tête d'une véritable armée de 2,000 hommes ; cette expédition va partir de Bengala et ravager tous les pays limitrophes du territoire français situés entre l'Oubanghi, l'Ouellé au Nord et la Mongalla à l'Est. J'emploie le mot ravager, car on ne peut qualifier autrement l'expédition d'une troupe de cette importance partant *sans marchandises* mais avec de formidables provisions de cartouches !

Une partie de cette expédition est déjà en marche sur la rive gauche et sous les ordres de l'officier Ponthier. Elle ravagera toute la contrée, à partir de Kwamouth — où fut assassiné le capitaine du bateau belge — et arrivée en face de Bengala, elle traversera le Congo et gagnera cette station, où sera concentrée toute l'expédition.

Plus de 2,500 charges de cartouches sont réunies à Léopoldville et dirigées sur Bangala. Il n'y a pas de marchandises. L'expédition vivra donc sur les pays qu'elle traversera et fera, comme d'ordinaire, des rafles d'ivoire, sans rien donner en échange.

Le gouvernement de l'Etat indépendant fait tous ses efforts pour affréter des vapeurs étrangers, les siens ne pouvant suffire aux transports. Toute l'expédition était déjà réunie à Léopoldville, le 21 janvier, sauf une vingtaine de bateaux en fer, démontés par petites sections, qui se trouvaient encore à Matadi.

Je n'ose reproduire les commentaires indignés que suscite, même à Léopoldville, le programme de cette expédition d'où est exclu, par sa composition même, tout dessein commercial et pacifique.

Nous savons depuis longtemps que l'administration intérieure de l'Etat indépendant du Congo est déplorable parce que, en dépit des innombrables et d'ailleurs essentiellement variables prescriptions que publie chaque mois le *Bulletin officiel*, les agents locaux ne relèvent que de leur bon plaisir et parce qu'il n'existe en fait aucune responsabilité, supérieure effective. Il est avéré, en dépit de toutes les protestations, que l'Etat, violant d'une façon permanente les dispositions et encore plus l'esprit de l'Acte de Berlin, fait lui-même, — et par quels moyens ! — le commerce à son profit et entrave les négociants français, hollandais, anglais, portugais, considérés par lui comme des concurrents.

Le projet d'expédition qu'on nous annonce aujourd'hui, s'il était exécuté dans les conditions qu'on nous indique, dépasserait véritablement la mesure. Nous ne sommes point, certes, les dupes d'un sentimentalisme exagéré ; nous ne croyons que sous réserve à la « conquête pacifique ». Lorsque des attentats ont été commis contre des Européens, nous comprenons la nécessité de ne pas les laisser impunis. Mais nous n'admettons jamais qu'on puisse, systématiquement et sans provocation, sans intention de nouer d'honnêtes relations commerciales, conduire des bandes armées au milieu de populations noires, et cela avec un tel parti pris à l'avance de conquérir par les armes, qu'on parte avec des milliers de charges de cartouches et point de marchandises. Est-ce donc pour y apporter de telles pratiques que les nations européennes ont confié à l'Etat indépendant la garde de ces régions ? C'est le meilleur moyen de mettre en feu toute l'Afrique centrale et de créer de sérieux dangers, non seulement pour l'Etat mais pour toutes les nations européennes qui ont des établissements sur le continent noir.

On a parlé à Bruxelles plus qu'ailleurs des horreurs de l'esclavage, et l'on a excité l'indignation de l'Europe contre les bandits arabes qui désolent ces contrées. Il ne nous parait pas que le passage de l'expédition Van Kerchove, si elle est réellement organisée comme on nous l'indique, soit de beaucoup préférable, pour les indigènes, au passage des caravanes de chasseurs d'esclaves.

Dernière Heure

L'affaire Vigeant-Mérignac

Paris, 2 mars. — Les témoins de MM Vigeant et Mérignac se sont réunis cet après-midi et ont pris à l'unanimité la décision suivante : « Il n'y a pas eu d'injure, l'honneur des partis est hors de cause ; en conséquence, il n'y a pas lieu à rencontre.

Les chefs de musique

Paris, 2 mars. — Le bruit court que M. Lavertujou va questionner le ministre de la guerre dans l'intention d'amener une amélioration dans la situation des chefs de musique des régiments.

Tentative de meurtre sur un capitaine

Brest, 2 mars. — Ce matin, au retour de l'exercice, un soldat nommé Bordelais, du régiment d'infanterie de marine, a tiré un coup de fusil sur le capitaine de sa compagnie ; il l'a heureusement manqué. Bordelais est un ancien caporal cassé pour indiscipline. Le capitaine est très aimé dans sa compagnie, il avait infligé dernièrement 8 jours de salle de police à Bordelais. C'est probablement ce qui a poussé ce dernier à cette tentative de meurtre.

Le Mouvement gréviste

A l'usine Wallaert, à Lille

Les ouvriers tisserands grévistes se sont réunis hier matin, à neuf heures, dans la salle du *Bien-Assis*, rue Philippe de Comines, sous la présidence du citoyen A. Lambert, trésorier de la Chambre syndicale de l'industrie textile.

Comme celle du dimanche, la réunion était absolument *privée*. Une délégation a été nommée pour se rendre près de MM. Wallaert et leur renouveler les propositions qui n'avaient pas été acceptées samedi, lors de la première démarche.

Environ une demi-heure après leur sortie, les délégués revinrent rendre compte de leur mission.

Ils annoncèrent à leurs camarades que MM. Wallaert s'étaient décidés à couper la réduction par moitié. Cette nouvelle fut reçue avec la plus vive satisfaction par les grévistes et on allait décider de se remettre au travail ce matin, quand un des tisserands, travaillant sur les métiers de grande largeur, fit remarquer aux autres que les travailleurs de son atelier n'avaient pas hésité à soutenir les revendications de leurs frères et qu'il n'était que trop juste, vu la réussite des démarches, qu'une délégation nouvelle fut envoyée près des patrons pour obtenir la même concession pour eux sur la réduction énorme qu'on leur a fait subir il y a quatre mois.

Cette motion a été approuvée à l'unanimité et une délégation a été nommée séance tenante.

Avant de la laisser partir, le citoyen Lambert a prié les grévistes de bien réfléchir sur la gravité de la situation et à être fermes dans leurs résolutions si la grève devait se continuer. Puis la réunion s'est dissoute pour être reprise à trois heures de l'après-midi.

A l'ouverture de la séance de trois heures, les délégués rendent compte de leur mission. MM. Wallaert n'ont rien voulu entendre, disant qu'on revenait sur une affaire trop ancienne. Dans ces conditions, les ouvriers ont décidé à l'*unanimité* la continuation de la grève.

Après quelques paroles bien senties du président qui leur recommandait encore le plus grand calme, les grévistes ont nommé une commission qui doit revoir MM. Wallaert ce matin avant la réunion qui est fixée à neuf heures, comme hier.

On a tout lieu d'espérer que, vis-à-vis de la demande raisonnable des ouvriers, une entente se fera et que la reprise du travail sera votée dans cette réunion.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Commission départementale. — La commission départementale se réunira le mercredi 4 mars prochain à deux heures et demie précises.

A l'Elysée. — Le président de la République a reçu hier matin M. le général Mathelin, commandant le 15e corps d'armée, et M. le contre-amiral Ménard, récemment promu.

M. Carnot a également reçu l'après-midi M. Vel-Durand, préfet du Nord.

Voyages à prix réduits. — Billets à prix réduits mis à la disposition des voyageurs par la Compagnie du Chemin de fer du Nord à l'occasion des fêtes de Pâques. Nous apprenons que la Compagnie du Chemin de fer du Nord désireuse d'offrir aux voyageurs de son réseau tous les avantages dont profite le public parisien, met à leur disposition dans toutes ses gares des billets d'aller et retour à prix réduits pour les excursions suivantes :

Excursion à Madrid avec séjour facultatif à Bordeaux, Bayonne, Hendaye et toutes les gares Espagnoles situées sur le parcours.

Billets d'aller et retour de 1re classe valables pendant 22 jours.

Prix variant entre 203 fr. et 247 fr. 50 d'après la distance de la gare de départ.

Emission des billets du 17 au 27 mars.

La Semaine Sainte à Séville. — Cérémonies religieuses et processions. — Foire de Séville. — Courses de taureaux et de chevaux, etc., séjour facultatif à Bordeaux, Bayonne, St-Sébastien, Burgos, l'Escurial, Madrid, Arranjuez et Cordoue.

Billets d'aller et retour de 1re classe valables du 10 mars au 6 mars.

Prix variant entre 253 fr. et 297 fr 50 d'après la distance de la gare de dépat.

Emission des billets du 10 mars au 13 avril.

Excusions à Nice et à Menton. — Régates internationales, tir aux pigeons à Monaco.

Billets d'aller et retour de 1re classe valables pendant 20 jours.

Prix variant entre 193 fr. 50 et 245 fr. d'après la distance de la gare du départ.

Emission des billets du 12 mars au 3 avril.

La Semaine Sainte à Rome.

Billets d'aller et retour de 1re et de 2e classe valables pendant 30 jours, à destination de Rome avec arrêt facultatif dans toutes les gares situées sur la ligne de Paris-Dijon, Macon Culoz, Modane Turin, Gênes, Pise, Orbetello, Rome.

Prix variant entre 253 f. 50 et 305 fr. pour la 1re classe et entre 183 fr. et 221 fr. 50 pour la 2e classe, d'après la distance de la gare de départ.

Emission des billets du 14 au 23 mars inclus.

Grande excursion en Italie. — La Semaine Sainte à Rome, en visitant Turin, Gênes, Pise, Rome, Bologne, Venise et Milan du 19 mars au 10 avril.

Cette excursion est organisée par les Compagnies de Chemins de fer avec le concours de l'agence des Voyages économiques.

Les prix de l'excursion varient entre 513 fr. et 557 fr. 50 pour la 1re classe et entre 462 fr. et 495 fr. 50 pour la 2e classe.

Ils comprennent :

1° Les billets de chemins de fer ; 2° les repas (vin compris) en Italie et séjour dans les hôtels correspondants de l'agence des Voyages économiques ; 3° les omnibus et voitures ; 4° la visite des monuments et musées ; 5° les guides et interprètes de l'agence ; le tout aux conditions du programme et de l'engagement de l'agence remis à chaque excursionniste. (Les chefs de gare tiennent ce programme à la disposition du public.)

Excursion facultative à Naples, avec visite de Capri, Pompéi et le Vésuve.

Prix en 1re classe 90 fr., en 2e classe : 80 fr.

Emission des billets jusqu'au 15 mars inclus.

Les voyageurs pourront obtenir tous les renseignements désirables en s'adressant, soit au chef de gare de leur résidence, soit aux services commerciaux (Bureau des Voyageurs) de la Compagnie du Nord.

Chronique locale

ROUBAIX

Club Hippique. — Favorisé par un temps splendide, la première sortie organisée par le Club Hippique avait réuni un nombre considérable de sportmen. Vingt-cinq cavaliers de Roubaix, Tourcoing et Lille, ont pris part au « Cross-Country » mené par M. Auguste Cavrois, montant Friskay, cheval appartenant à M. Réquillart fils.

Partis du manège de la rue du Barbieux, vers dix heures, les cavaliers se sont dirigés vers le Club-Hippique où plusieurs obstacles avaient été disséminés, puis ont traversé Hem et Lannoy pour arriver au bureau d'octroi ayant ainsi parcouru quatre lieues.

L'arrivée s'est faite dans l'ordre suivant :

1er M. Léon Lefebvre, montant Alic, a été disqualifié pour ne pas avoir franchi les obstacles.

1er M. Richard, officier au 19e chasseur, montant Germinal.

2e M. Albert Jonville, montant Céline.

3e M. Bonduel, montant Gross-Verner.

4e M. Huet.

A l'arrivée comme au départ il y avait beaucoup de monde.

Mme Paul Jonville a gracieusement remis un flot de rubans à chacun des vainqueurs.

Un accident rue du Grand-Chemin. — Dimanche après-midi, vers 3 heures 1/2, une voiture attelée de deux chevaux appartenant à M. Leclercq-Dupire stationnait à l'angle des rues du Grand-Chemin et des Champs. Le cocher était descendu à l'estaminet Lelong.

Vint à passer le tramway ; les chevaux prirent peur et s'emportèrent. Un témoin, M. Constantin Sanctorum, demeurant rue Saint-Jean, se jeta à la tête des chevaux, mais ceux-ci le renversèrent ; l'une des roues de la voiture lui passa sur les deux jambes.

Aux cris poussés par le malheureux, des passants accoururent et le transportèrent dans un estaminet où on lui prodigua des soins.

Le cocher qui était toujours au cabaret fut prévenu de ce qui s'était passé ; il alla trouver Sanctorum et en guise de remerciements, il l'injuria grossièrement, *ça ne m'étonne pas il était saoûl, l'imbécile* disait-il, puis il monta sur sa voiture et partit au grand trot.

Quant à Sanctorum, il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Hier matin, il a été interrogé par M. Horber, commissaire de police ; il a déclaré ne se rappeler de rien.

Adjudication. — Une adjudication pour la mise en état de viabilité de la rue Delespaul, aura lieu le mardi 24 mars, à onze heures du matin, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Le devis s'élève à la somme de 14,000 fr., y compris celle de 778 fr. pour dépenses imprévues ; le cautionnement à verser est de 450 fr.

Tombola. — Le tirage de la tombola organisée au bénéfice d'un père de famille, malade depuis 30 mois, a eu lieu à l'estaminet Barot, le 28 février 1891.

Les numéros sortis sont :

11 37 44 46 47 64 87 113 143 145
149 159 178 230 237 278 352 411 436 447
449 481 539 540 558 569 576 587 654 705
726 742 750 796 443.

Deux Phénomènes

Quand tous les Français seront décorés,
L'homme sans ruban sera phénomène
Autant que celui qu'un *Congo Vaissier*
N'abandonnera pas de sa douce haleine !

Marius Lamotte au Savonnier parisien.

TOURCOING

La manifestation du 1er mai. — Les groupes d'ouvriers commencent à se former en vue de la manifestation ouvrière du 1er mai. Jusqu'à présent tout est très calme et, au contraire de Roubaix, aucun placard n'a encore été affiché.

Une rixe. — Quatre jeunes gens, étrangers à la ville et paraissant venir de Belgique se sont colletés hier soir dans la rue de la Cloche. Au bruit de la lutte, des agents sont accourus ; mais, à leur vue, les perturbateurs ont pris la poudre d'escampette et ils n'ont pu être rejoints. On présume qu'ils auront repassé la frontière.

Spasmes et Vapeurs

Ces maladies féminines qui se manifestent par des symptômes bizarres et irréguliers, tristesse, surexcitation, défaillances, pâles couleurs, etc., doivent être attribuées à un état maladif du système nerveux, prenant sa source dans une altération du sang. Il est alors indispensable de dépurer, de rafraîchir, de clarifier le sang en employant le Rob Lechaux (aux jus d'herbes). Cet incomparable dépuratif végétal chasse la bile, les glaires, les humeurs, renvois aigres ou acides ; supprime les mauvaises digestions, l'échauffement, les maux de tête, migraines, bouffées de chaleur au cerveau, évite ou détruit la constipation et rétablit aussi l'équilibre normal de toutes les fonctions sans lequel il n'y a pour les dames ni tranquillité, ni santé, ni beauté.

Toutes les dames doivent lire avec attention l'excellente étude sur la régénération du sang (44e édition), que M. Lechaux, pharmacien-chimiste à Bordeaux, envoie gracieusement à ceux qui la réclament. Après l'avoir lue elles demanderont avec confiance franco 3 flacons de Rob Lechaux pour 12 fr. ou 6 flacons contre 21 francs.

Dépôt à Lille : Pharmacie du docteur Ozil rue Esquermoise, 60 ; Fanyau ; Donte et Cie ; Coasne ; Pharmacie centrale Gobert et Cie. — A Tourcoing : Bruneau ; Vanneufville. — A Valenciennes : Sabin-Boulet. — A Fresnes : Berriez. — A Maubeuge : Huart, pharmacien, rue de Mons. Toutes pharmacies.

LILLE

Accident mortel rue d'Inkermann

Hier matin, vers dix heures, le bruit courait dans tout le quartier, qu'un terrible accident venait de se produire chez M. Werquin, nickeleur, rue d'Inkermann, 9.

Un jeune ouvrier, M. Ferdinand Steck, âgé de 18 ans, a été saisi par une courroie de transmission et a fait cinq ou six tours à chacun desquels son corps frappait contre un mur voisin.

Ses camarades arrêtèrent aussi la transmission ; mais, quand on le détacha, ce n'était plus qu'un cadavre affreusement mutilé. Le crâne était fracassé ; la cervelle en avait jailli ; la poitrine et tous les membres étaient broyés.

M. le docteur Vagnier, appelé en toute hâte ne put que constater le décès pendant que M. le commissaire de police du 6e arrondissement ouvrait une enquête pour déterminer les circonstances de l'accident.

Deux versions circulent en effet, à propos de ce malheur. Suivant les uns, la mort serait purement accidentelle ; Steck aurait été pris par la courroie au moment où il passait auprès ; suivant les autres, la victime serait l'auteur de sa mort, il aura voulu, pour faire valoir sa force, arrêter la marche de l'arbre de transmission avec ses mains, au lieu de se servir de la poulie folle.

Son corps a été conduit à son domicile par son frère qui travaille avec lui, dans cet atelier.

Tapage et rixe nocturne. — Dans la nuit de dimanche à lundi, le plus grand tumulte a régné de une heure à trois heures et demie du matin, dans une cour de la rue de Flandre près de l'allée de la Vieille-Aventure. Une discussion s'était élevée dans la rue de Flandre, entre deux habitants de cette cour et plusieurs jeunes gens ; dans la chaleur de la discussion, un des deux habitants de la cour porta un coup de couteau à un des jeunes gens. Puis ils se sauvèrent précipitamment chez eux. Les camarades du blessé les poursuivirent ; mais n'ayant pas vu dans quelle maison ils avaient pénétré, ils enfoncèrent plusieurs portes en jurant de venger leur ami.

Ils ne trouvèrent pas le coupable et se retirèrent vers trois heures et demie, après avoir pansé leur camarade du mieux qu'ils purent à la pompe de la cour, en promettant de revenir dans la journée trouver l'un des agresseurs qu'ils connaissent.

Les habitants du quartier espèrent que la police mettra à la raison ces perturbateurs du repos public.

Accident. — Hier matin, vers deux heures Mlle Elisa Couret, 23 ans, violoniste à la brasserie Becker, demeurant rue Jean Roisin, 11, a fait une chute dans l'escalier de la Brasserie et s'est luxé, sans gravité, à la hanche droite.

Promenade en voiture. — Dimanche, vers minuit, M. Victor Boivin, employé, demeurant rue Gambetta 22, a été trouvé en état d'ivresse et couché dans le fil d'eau de la rue du Palais. Comme il se plaignait de ne pouvoir marcher parcequ'il était blessé, les agents du poste ont fait avancer une voiture de place et l'ont reconduit chez lui. Arrivé à son domicile, il a refusé les secours d'un médecin et déclaré qu'il ne ressentait aucun mal. Vis-à-vis de cela, un procès-verbal a été rédigé à sa charge. Voilà une promenade en voiture qui lui coûtera cher.

Rixe. — Dimanche soir, vers neuf heures, une dizaine d'individus se sont battus dans le cabaret situé chemin des Vaches, 30. Ils ont renversé le poêle et cassé plusieurs chaises, des carreaux de vitre et des verres. Le cabaretier, impuissant à les calmer, alla demander le secours des gardiens de la paix. Les individus ont profité de son absence pour filer sans bourse délier ; de sorte que lorsque les agents sont arrivés, ils ne virent plus personne.

Indépendamment des dégâts commis par eux, les batailleurs sont partis sans solder une consommation de 12 litres de bière. Plusieurs d'entre eux sont connus et tous seront poursuivis.

Un mur qui s'écroule. — Un mur faisant partie de la maison portant le n° 13 de la rue de la Baignerie et appartenant à M. Deléarde, peintre, rue d'Isly, 52, s'est écroulé, sur une longueur de 4 mètres et une hauteur d'un mètre et est tombé dans le canal de l'Arc. Il n'y a eu, heureusement, aucun accident de personnes.

D'autres murs longeant le même canal sont en très mauvais état et menaçant également de s'écrouler.

Saisie aux Halles. — Hier, un bœuf du poids de 374 kilogs a été saisi aux Halles centrales comme impropre à la consommation.

Epilepsie. — Dimanche, vers onze heures et demie du matin, M. Gustave Tamerier, 17 ans, demeurant rue Fontenoy 58, est tombé d'épilepsie, place Déliot. Après avoir reçu les soins nécessaires, il a été reconduit chez lui.

Arrestations. — La police a arrêté : Adèle-Agnès Boudeweel, 55 ans, couturière, sans domicile, pour mendicité et vagabondage ; Victor Molière, 44 ans, cordonnier, sans domicile, pour abus de confiance au préjudice de M. Henri Poisonnier, fabricant de chaussures rue du Rempart 8, qui lui avait confié des fournitures qu'il a vendues pour 15 francs : Jean Meire, 33 ans, belge, pour mendicité et vagabondage ; Alfred Jules Rochez, 14 ans, rue du Barbier Maes 13, pour vol de deux bouteilles de vin, d'un morceau de beurre et de deux œufs chez M. Debuchy, (Hôtel de la Préfecture, rue du Vieux-Marché aux chevaux), chez qu'il était domestique ; Ida Vanderzwalm, 26 ans, ouvrière de fabrique, rue d'Austerlitz, 92, en vertu d'un extrait de jugement de simple police.

LE NORD

Linselles. — *Accident.* — Il y a 14 ans, le sieur Emile Catteau a été victime d'un accident qui lui a enlevé trois doigts et la moitié de la main droite ; il avait eu la main prise dans des engrenages.

Il a encore été victime ces jours derniers d'un nouvel accident.

En allant arrêter son métier, afin de passer derrière la courroie, croyant de s'appuyer sur se gril qui couvre les engrenages (malheureusement le gril ne s'y trouvait plus) sa main s'engagea dans l'engrenage et celui-ci lui enleva le dernier doigt de la même main.

Il ne reste plus à ce malheureux que le pouce de la main droite ; il est marié depuis 14 mois et est sur le point d'être père de famille.

Sequedin. — Un carrousel au profit des pauvres aura lieu le 21 juin.

Armentières. — *Terrible accident.* — Dans l'après-dîner de dimanche, un terrible accident, identique à celui de la filature de Mme veuve Dansette-Mahieu que nous avons mentionné dans notre numéro d'hier, est survenu dans le tissage de MM. Villard, Castelbon et Vial, situé rue d'Ypres.

Vers trois heures, après avoir causé un instant avec la concierge de l'établissement, le garde de nuit Louis Gentilhomme, âgé de 60 ans, commença à faire sa ronde habituelle.

A la brune, ne le voyant pas sortir, la concierge avertit le chauffeur Théotime Dubois, qui se mit à le rechercher dans le tissage.

Dans un corridor allant de la salle des générateurs, au parage, il aperçut enfin le garde de nuit étendu sur le sol, la tête sous la cuve à eau du parage, ne donnant plus signe de vie.

Malgré les soins qui lui furent prodigués, dans la fabrique même, par M. le docteur Barroyer, le malheureux Gentilhomme dut être transporté à son domicile rue La Palisse, 11 sans avoir repris connaissance.

D'après le docteur, sans être fatalement mortelle, la profonde blessure que cet ouvrier porte au sommet de la tête, le met dans une position des plus critiques.

Tout porte à croire que c'est en tombant du haut d'une échelle qui se trouvait dans le corridor que cet accident s'est produit.

GRAVE ACCIDENT A DENAIN

M. Auguste Cacheux, âgé de 30 ans, demeurant au hameau de la Bacqueterie, lamineur aux forges et acieries travaillait à un rail lorsque par suite d'une paille un morceau d'acier éclata et vint frapper le malheureux à la cuisse. M. le docteur Delafaye constata que deux artères étaient coupées. L'état du blessé est très grave par suite de l'hémorragie occasionnée par sa blessure.

Denain. — Vendredi vers onze heures du soir, la police et la gendarmerie de Denain ont opéré une descente aux fours à coke, où bon nombre de vagabonds cherchent un refuge contre le froid.

Ils en trouvèrent une quarantaine. Après leur avoir fait subir un interrogatoire sommaire, ils en gardèrent quatorze à leur disposition.

Parmi ceux-ci trois ont été maintenus en état d'arrestation. Ce sont : les nommés Gavot, 31 ans, Emile Dureux, 48 ans et Alphonse Dufour, 62 ans.

Escaudain. — Un grand festival d'harmonies, de fanfares et d'orphéons, avec tir à la cible, organisé par la municipalité, aura lieu dans cette commune le 23 août prochain.

Des primes seront tirées entre les sociétés participantes.

AVESNES

Hautmont. — *Accidents.* — Hier soir, à huit heures, M. Berliot, Alfred, 17 ans, travaillant à l'usine du bassin, a reçu une blessure assez grave à la tête par suite de la rupture d'une chaîne servant à la manœuvre d'une bascule.

A moins de complications, la victime de cet accident ne tardera pas à être rétablie.

Trois heures plus tard, M. Debotte, François, 14 ans, employé à la « Providence » a glissé au moment où il passait près d'une scie circulaire et a eu le talon du pied droit coupé par cette scie.

Les deux blessés ont immédiatement reçu des soins.

DUNKERQUE

Nos Islandais. — A la marée d'hier soir, 14 goëlettes restant au port ont pris la mer. Ce sont : Belle-Hélène, Alerte, Concorde, Agile, Espérance n° 17, Fileuse, Irma, Léonie et Emma, Madeleine, Emile et Louise, Fiancée, Eugénie, France et la Margot.

Avec la brise qui souffle de la partie N.-O. ces navires feront bonne route et d'ici quelques jours, ils nous enverrons espérons le, de bonnes nouvelles.

Le steamer ang. « Woodstock », arrivé de Leitk, rapporte avoir rencontré plusieurs de nos goëlettes ; tout allait bien à bord

Nouvelles d'une goëlette islandaise. — M. Vancauvenberghe-Lemaire vient de recevoir de M. Auguste Popieul, capitaine de son navire *Martha*, parti de Dunkerque le 19 février, une lettre conçue en ces termes :

Arcades, 24 février.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que nous pas